



Conseil régional
Conseil économique, social et environnemental régional



Monsieur Jean-René COULIOU
Président
Conseil de Développement du Pays de Cornouaille
3 rue Pitre Chevalier
CS 40002
29018 QUIMPER

Rennes, le 19 MAI 2012

Réf. : DIRAM/SDEVE/SW

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint le compte rendu de la rencontre entre le Conseil régional, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et les Conseils de développement de Bretagne, qui a eu lieu le 12 janvier dernier.

Nous ne manquerons pas de vous proposer dans les mois à venir, conformément à ce qui a été proposé au cours de cet échange, une rencontre thématique, ainsi que des propositions de modalités de participation à la nouvelle contractualisation régionale. Ces collaborations viendront bien entendu abonder les partenariats existants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très distingués.



Gwenegan BUI



Serge BOUDET



Alain EVEN

Vice Président du Conseil régional
en charge de la politique territoriale
et du numérique

Conseiller régional délégué aux
Conseils de développement

Président du Conseil économique,
social et environnemental régional

Q.C.D. Courrier Arrivée
Attribution BR pour Instruction
Copie pour information
<i>RM (comité + 20/1/12)</i>



Réunion Conseil régional Bretagne / CESER / Conseils de développement

12 Janvier 2012

Une rencontre entre le Conseil régional, le Conseil économique, social et environnemental régional et les Présidents de Conseils de développement bretons s'est tenue au siège du Conseil régional le 12 janvier 2012. Elle était présidée par MM. Gwenegon Bui, Vice Président du Conseil régional en charge de la politique territoriale, Alain Even, Président du CESER et Serge Boudet, Conseiller régional délégué aux Conseils de développement.

M. G. Bui rappelle que la loi a créé les Conseils de développement en même temps que les pays, en tant qu'une de leur instance constitutive. A ce titre, les pays, sans les Conseils de développement, n'existent pas. Le Conseil régional attache une importance toute particulière à leur rôle, en les impliquant dans l'élaboration des Contrats Région / Pays (avis consultatif) et en leur apportant une enveloppe financière globale, depuis 2006, de 840 000 € pour des études et actions de formation.

M. A. Even souligne l'importance des instances de démocratie consultative, que ce soit aux niveaux national, régional ou des pays au travers des Conseils de développement. Il existe des liens entre ces différents niveaux de démocratie consultative (CESE-CESER-Conseils de développement). Le CESER a toujours appuyé les pays parce qu'ils avaient des Conseils de développement. Malgré le contexte de réforme territoriale, la légitimité de ces derniers n'est en rien remise en cause par les instances régionales en Bretagne.

Enfin, M. S. Boudet remercie les participants de leur présence, réaffirme l'attachement du Conseil régional aux Conseils de développement et à leur rôle de représentant de la société civile, notamment auprès des élus. Il présente le questionnaire proposé par le Conseil régional et le CESER, qui permettra de réactualiser un certain nombre de données. Il invite chacun à un échange sur le fonctionnement actuel des Conseils et sur leurs attentes futures.

Conseils de développement : un rôle spécifique

Le Conseil de développement est une instance qui a vocation à représenter la société civile, ce qui a permis, en Bretagne en particulier, l'organisation de la participation des citoyens à la vie publique.

Lieu de débat, d'échange et de réflexion entre différents groupes sociaux, le Conseil de développement élabore ses travaux sur saisine par les élus du pays ou sur autosaisine.

Il apporte un regard supplémentaire, d'autant plus intéressant pour les élus qu'il sera intégré à une réflexion en amont.

Si les Conseils de développement travaillent sur des sujets et des actions très divers, leurs points communs essentiels sont d'avoir porté les chartes de développement des pays, au moment de la création de ces derniers, et d'être consultés sur les politiques territoriales régionales, ce qui amène les élus à aller davantage vers la société civile.

Enjeux identifiés par les Conseils de développement

Légitimité

Les positions des Conseils de développement sont variées.

Certains sont confrontés à un **problème de reconnaissance, de légitimité**, principalement de la part des élus du pays et des collectivités locales qui le composent, mais aussi parfois de la population du territoire.

Certains Conseils parlent d'un **manque de visibilité** qui leur fait craindre un risque de disparition à terme, quand d'autres considèrent que leur place s'est renforcée ces dernières années, notamment lorsque le travail se fait en collaboration avec les élus du pays, au sein de mêmes instances. L'avis consultatif sur la révision des Contrats Région/pays, en 2009, exigé par la Région, a également contribué à renforcer cette légitimité, même s'il a pu être source de tensions avec ces mêmes élus.

La difficulté reste souvent un **problème de partage de souveraineté**, rencontré dans d'autres situations (y compris au sein des comités locaux dans la gestion des contrats Région/Pays), c'est pourquoi il est essentiel d'éviter toute dualité entre les deux instances consultative et exécutive du pays.

Représentativité

La représentativité est un problème récurrent au sein des Conseils de développement dont l'objectif serait de refléter au mieux la société civile. Or, il n'est pas toujours simple de mobiliser des représentants des organisations syndicales (les heures mises à disposition étant déjà absorbées sur le lieu de travail), ou des chefs d'entreprises. Certains Conseils aimeraient également un **meilleur équilibre entre actifs et retraités** (ces derniers étant plus nombreux), chacun apportant une expertise différente.

Mais la majorité des Conseils de développement se retrouve confrontée à la **même difficulté à mobiliser les jeunes** de leur territoire. Des réflexions sont menées sur différents pays, et différentes préconisations émergent : utiliser les réseaux sociaux, faire appel à des forums, solliciter les chefs d'établissements, faire une information auprès du Conseil régional des jeunes... Le réseau des Conseils de développement, regroupant aujourd'hui 15 des 21 instances consultatives de Bretagne, a travaillé sur la mobilisation de nouveaux membres de façon générale, et sur celle des jeunes en particulier. Son expérience peut être utile à tous.

Financement, moyens humains

Pour fonctionner, les Conseils de développement ont besoin de la **mobilisation de leurs membres**. Le **travail réalisé par les animateurs est reconnu comme indispensable**, même si le coût du poste est souvent problématique. De nombreux

permanents passent d'ailleurs beaucoup de temps à rechercher les financements de leur propre emploi.

Les participants au réseau soulignent que ce problème est d'autant plus délicat pour eux qu'une partie des crédits qui leur sont garantis par le Conseil régional est consacrée à l'organisation du réseau. C'est pourquoi ils interrogent Messieurs Bui et Boudet sur la possibilité de se voir attribuer **un financement dédié à l'animation du réseau**.

Certains Conseils de développement font part d'un **besoin en formation** pour les membres et les salariés, et demandent également à avoir une enveloppe spécifique pour leur ingénierie, sur le modèle de celle attribuée aux pays.

M. Bui rappelle que le Conseil régional a dédié **une dotation spécifique répartie uniformément entre les 21 Conseils, soit 840 000 €** entre 2006 et 2012. Or, cette dernière n'est, à ce jour, **consommée qu'à hauteur de 55%**, le solde disponible pouvant être attribué notamment à des actions de formation. Il souligne que, malgré un contexte actuel plus contraint pour les finances locales, il proposera de **préserver et reconduire les moyens actuels** mais qu'il n'est pas envisageable de doter chaque Conseil de développement d'une enveloppe dédiée au financement de son ingénierie courante, notamment au financement des postes des animateurs.

Quel rôle pour les Conseils de développement ?

Trois missions pourraient revenir aux Conseils de développement :

- aider chaque pays à **faire émerger un projet sur le long terme**,
- être un **lieu de questionnement** (importance de la qualité de ce questionnement),
- être un **lieu de connaissance des territoires**, faire émerger les défis à relever.

Ils ont donc un rôle à jouer en matière de **prospective** (notamment par la révision de la charte de développement), mais aussi d'évaluation (en particulier des Contrats Région / Pays).

Le réseau peut permettre la **mutualisation** des travaux des 21 pays, et ainsi œuvrer au « construire ensemble », un des buts des Conseils de développement.

Au final, le Conseil de développement trouvera davantage sa place et sa légitimité sur son territoire par les actions qu'il mène plutôt que par des textes législatifs qui imposeront sa participation.

Il se doit d'être **force de proposition** et pour cela, sortir des idées conformistes et réinterroger la vision habituelle que l'on peut avoir du territoire.

Davantage de **mixité entre élus et membres de la société civile** pourrait aussi apporter une réelle plus-value pour la qualité des travaux fournis.

Le CESER et les Conseils de développement

Collaboration actuelle

Le partenariat entre le CESER et les Conseils de développement se traduit par différents modes de collaboration.

Du CESER vers les Conseils de développement :

- Consultation :
 - o Dans le cadre d'autosaisines sur des sujets majeurs, concernant l'ensemble du territoire breton (par exemple, la démocratie participative, la politique énergie, Bretagne Grande Vitesse) : consultation par questionnaires et/ou auditions de l'ensemble des Conseils de développement ;
 - o Consultation ciblée pour des études sur un sujet dont l'impact concerne un ou des territoires particuliers.

- Invitations :
 - o systématique des 21 CD aux forums (présentations publiques des études) ;
 - o systématique des 21 CD aux journées Théma (journées de formation) ;
 - o ponctuelle de quelques CD dans les instances du CESER (bureau, etc).

- Information :
 - Diffusion sans restriction de tous ses travaux (et abonnement à sa lettre d'information électronique) ;

 - Restitution des travaux du CESER localement devant les instances le souhaitant.

Des Conseils de développement vers le CESER :

- Invitations :
 - Assemblées générales ;
 - Rencontres thématiques, journées de travail.

- Information :
 - Diffusion régulière des travaux en cours et aboutis ;
 - Abonnement à certaines lettres d'information électroniques.

Une plus grande implication ?

D'autres partenariats sont possibles. Une plus grande collaboration pourrait se concevoir sur des études CESER ayant une forte dimension territoriale, sous réserve de l'organiser très en amont, par exemple au sein de la commission « Aménagement et développement des territoires, environnement. Des thématiques de travail peuvent être définies en commun.

D'autres hypothèses sont envisagées :

- Synthèse des travaux des Conseils de développement par le CESER (ou le réseau ?), mise en valeur sur le site régional ;
- Organisation plus formelle de la transmission d'informations sur des questions, problématiques de leur territoire par les Conseils de développement au CESER.

Le Conseil régional et les Conseils de développement

Le Conseil régional a choisi d'accompagner les Conseils de développement de différentes façons :

- en leur garantissant une dotation par Conseil et pour les périodes 2006-2009 et 2009-2012 (20 000 € pour chaque période) ;
- en instituant l'avis consultatif des Conseils sur les Contrats Région / Pays.

Cette implication au sein des politiques territoriales a eu le double effet d'une amélioration sensible de la qualité des contrats, et d'une meilleure intégration des Conseils de développement à la définition des stratégies des pays. Les délais de consultation ont parfois rendu l'émission d'un avis circonstancié difficile, d'autant plus que certains Conseils de développement font état de la difficulté de se prononcer sur des projets élaborés non pas au niveau du pays mais au niveau des communautés de communes.

Les Conseils de développement font état de leur souhait d'une plus grande implication dans l'élaboration des futurs contrats avec le Conseil régional, en ayant la possibilité d'apporter un avis plus construit, ou encore en permettant la participation des présidents des Conseils aux réunions de négociation. Dans un souci de clarté et de transparence, ils souhaiteraient qu'une lettre de commande du Conseil régional précisant ses attentes leur soit adressée ainsi qu'aux élus du pays.

Certains vont plus loin, souhaitant une implication plus forte, pas seulement pour émettre un avis mais pour participer à l'élaboration des projets ; une collaboration étroite et régulière étant plus intéressante pour les membres des Conseils de développement comme pour les élus qu'une participation ponctuelle et vécue comme contrainte.

La mutualisation des expériences sur les différents territoires pourrait aider à une meilleure expertise, le réseau des Conseils de développement se proposant de servir de support/ d'intermédiaire pour ce partage.

En conclusion

Si la réforme territoriale actuelle interroge sur leur avenir, le Conseil régional et le CESER réaffirment leur intérêt pour les Conseils de développement de pays, représentants de la société civile et garants de la démocratie consultative. Deux éléments peuvent particulièrement renforcer leur légitimité :

- la mutualisation de leurs travaux, qui peut se faire avec l'appui du CESER et/ou du réseau des Conseils de développement,
- la formation, qui peut être accompagnée par le CESER et le Conseil régional.

Une plus grande collaboration avec la Région est attendue. Quelques pistes ont été évoquées :

- Une réflexion sur l'avenir de la **Bretagne à l'horizon 2030** va être lancée. Les Conseils de développement trouveront tout naturellement leur place dans ce cadre et pourront y participer utilement en permettant de croiser les enjeux de pays avec les enjeux régionaux ;
- **La jeunesse** étant un enjeu majeur aux yeux des membres des Conseils de développement, une rencontre est demandée avec les élus régionaux pour mettre en place une réflexion sur leur mobilisation ;
- **Des rencontres thématiques** peuvent être envisagées, ainsi que des **travaux collaboratifs** ;
- Un renfort de lisibilité et de légitimité des Conseils de développement est attendu de la part des instances régionales.

Concrètement, les participants à la réunion souhaitent une plus grande implication de leurs structures dans l'élaboration de la **prochaine politique territoriale régionale**. A ce titre, ils se proposent d'émettre des pistes de travail (comment soutenir davantage des projets sous maîtrise d'ouvrage privée, davantage de projets de fonctionnement... ?). M. Gwenegon Bui indique que l'examen de la nouvelle politique devrait être programmé lors de la dernière session de 2012. Les négociations avec les pays se dérouleront donc au premier trimestre 2013. Il reste cependant à définir les méthodes d'accompagnement de ce processus par les Conseils de développement.

Participaient à cette rencontre :

Structure	Nom	Qualité
CODEPA (Auray)	Joseph GAUTER	Président
	Laurence DUMAS	Membre du bureau
Conseil de développement du Pays de Brest	Yann GOUZIEN	Président
	Mickaële LE BARS	Chargée de mission
Conseil de développement du Pays de Brocéliande	Michel MURGALE	Président
	Marie DAUGAN	Membre
	Marc FAIZANT	Membre du bureau
GIP Pays de Brocéliande	Sylvia CROIX-MARIE	Directrice
Conseil de développement du Pays du Centre Bretagne	Yvette DEMAY	Présidente
	Mathilde LEBRETON	Chargée de mission
Conseil de développement du Pays du Centre Ouest Bretagne	Mickaël HOURMAN	Président
	Christelle LE PENNEC	Animatrice
Conseil de développement du Pays de Cornouaille	Betty ROBERT	Animatrice
Conseil de développement du Pays de Dinan	René REGNAULT	Président
	Cécile PANSART	Animatrice
Conseil de développement du Pays de Fougères	Marcel HELBERT	Président
	Valérie JANVIER	Chargée de mission
Conseil de développement du Pays de Guingamp	Marie-Christine DAVID	Présidente
	Peggy LAMBERT	Coordinatrice
Conseil de développement du Pays de Lorient	Jean VERGER	Membre du bureau
	Laurence DEBACQ	Animatrice
Conseil de développement du Pays de Morlaix	Thierry SEGUIN	Co-Président
	Hélène BLAIZE	Co-Présidente
	Michel CLECH	Administrateur
	Sarah NOLL	Animatrice
Conseil de développement du Pays de Pontivy	James EVEILLARD	Président
	Catherine LAUDRIN	Chargée de mission
Conseil de développement du Pays de Redon et Vilaine	Alain MADORE	Président
	M. DISET	Membre du bureau
	Fanny RENAULT	Animatrice
CODESPAR (Rennes)	Anne COLDEFY	Présidente
	Jacques BOUILLY	Vice Président
	Rémy LANGLOIS	Membre du bureau
	Paul PEGEAUD	Membre du bureau
	Patrick SOULIER	Membre du bureau
	Gaëlle CHAPON	Directrice
Conseil de développement du Pays de Saint Briec	Jacques UGUEN	Président
	Gérard FERRE	Membre
	Claire GUIRIMAND	Chargée de mission

Conseil de développement du Pays du Trégor Goëlo	Gérard FALEZAN	Président
	Anne-Claire SARCHET	Animatrice
Conseil de développement du Pays des Vallons de Vilaine	Jean-Marie PRINCEN	Président
	Vanessa DROUOT	Animatrice
Conseil de développement du Pays de Vannes	Jean-Marie ZELLER	Président
	Gaëlle ROCHE	Animatrice
	Catherine ERIAU	Directrice
Conseil de développement du Pays de Vitré Porte de Bretagne	Laurent BEUCHEE	Président
	Gérard BERCHE	Secrétaire
	Céline RIGOURD	Animatrice
Conseil régional de Bretagne	Gwenegan BUI	Vice Président
	Serge BOUDET	Conseiller régional délégué aux Conseils de développement
	Kaourintine HULAUD	Conseillère régionale référente du Pays d'Auray
	Marylise LEBRANCHU	Conseillère régionale référente du Pays de Morlaix
	Jean Claude LESSARD	Conseiller régional référent du Pays de Cornouaille
	Anne PATAULT	Conseillère régionale référente du Pays de Redon et Vilaine
	Pierre POULIQUEN	Conseiller régional référent du Pays du Centre Ouest Bretagne
	Dominique RAMARD	Conseiller régional référent du Pays de Dinan
	Sylvie ROBERT	Conseillère régionale référente du Pays de Rennes
	Claudia ROUAULT	Conseillère régionale référente du Pays de Brocéliande
	Loranne BAILLY	Directrice de l'aménagement et de la solidarité
	Sébastien HAMARD	Chef du service du développement territorial
	Emmanuelle LEFEVRE	Chef du service connaissance, prospective, SIG
	Xavier BODIN	Référent territorial service du développement territorial
	Catherine BOURGAULT	Référente territoriale service du développement territorial
	Gaëlle CUÉRQ	Référente territoriale service du développement territorial
Kristen LE GARS	Référente territoriale service du développement territorial	
Stéphanie WARIN	Référente territoriale service du développement territorial	

Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)	Alain EVEN	Président
	Alain LE MENN	Vice Président
	Jean LEMESLE	Vice Président
	Pierre LE FOLL	Directeur
	Juliette CRISTESCU	Conseillère technique aménagement, environnement